ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA SARTHE

70ème Congrès Départemental

20 octobre 2018

<u>Bilan financier – Exercice 2017</u>
Présentation par Michel COUTELLE, Trésorier

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,

Les comptes de notre association pour l'exercice 2017 ont été arrêtés le 31 décembre 2017.

M. Jean-Pierre VOGEL, a été désigné par votre Comité Directeur, afin de vérifier la sincérité des comptes, qui vous seront soumis ce matin. Il présentera son rapport de contrôle sur cet arrêté de comptes tout à l'heure.

Avant cela je vais vous présenter les grandes lignes de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2017.

- RECETTES :

- Cotisations reçues en 2017 (déduction faite des cotisations AMF de 2017 reversées pour 77 365 ,24 €)	……	*87 141, 01 €*
- Produits financiers nets	……	*615, 70 €*
- Participations formation des élus	……	*16 320, 00 €*
- Partenaires (GRDF, EDF, Enédis, Véolia, La Poste)	……	*11 510, 00 €*
- Subvention du Conseil Départemental	……	*22 000, 00 €*

Total général recettes .....137 586, 71 €

- *DEPENSES :*

- Salaires et charges 2017	……	*97 333, 03 €*
-Coût organisation de réunions	……	*3 668, 09 €*
-Honoraires et frais de formation	……	*22 035, 47 €*
- Papeterie, imprimerie	……	*4 692, 54 €*

- Téléphone, fax, internet	*……*	*1 188, 06 €*
- Frais de déplacement (élus et agents)	*……*	*4 201, 79 €*
- Abonnements-documentation	*……*	*1 729, 10 €*
-Logiciel et maintenance	*……*	*1 860, 00 €*
- Assurances	*……..……...*	*1 116, 76 €*
- Coût organisation congrès départemental 2017 (déduction faite des remboursements d'élus pour 9 320 € et d'un partenariat pour 1 500 €)	*……*	*6 596, 63 €*
- Congrès AMF Paris 2017 (déduction faite des remboursements reçus pour 5 227, 75 €)	*……*	*2 786, 25 €*
- Divers	*……*	*325, 00 €*
- Frais postaux affranchissement	*……*	*1 444, 70 €*
- Frais de banque	*……..……*	*319, 20 €*

Total général dépenses ..... 149 296, 62 €

RESULTAT .....…… -11 709, 91 €

COMMENTAIRES des résultats de l'exercice.

Le résultat de l'exercice est déficitaire pour 11 709, 91 euros.

Et ce malgré le bon recouvrement des cotisations à notre association qui peut de nouveau être souligné puisqu'à la date de clôture de nos comptes, les cotisations des communes et des communautés de communes avaient toutes été encaissées.

Seules 2 communes ne sont toujours pas adhérentes cette année.

Nous souhaitons, cette année encore, remercier le Conseil départemental de la Sarthe pour la subvention de fonctionnement, qu'il nous a octroyée en 2017, d'un montant de 22 000 euros.

Nous vous indiquons que nous avons salarié une remplaçante durant le congé maternité de notre directrice, Tatiana Dupont. Elle a débuté en novembre 2017 et a terminé son contrat fin mars 2018. Cela représente une charge supplémentaire dans le budget de 2017 (mais également en 2018), mais une charge nécessaire car le poste ne pouvait pas rester vacant. La directrice étant aussi la juriste de notre association.

Ensuite, j'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons plus compter sur l'aide financière exceptionnelle apportée par Mairie 2000 pour les formations. Celle-ci représentait plus de 10 000 euros par an. Notre résultat déficitaire s'explique en grande partie par cette perte conséquente pour nous.

Cette perte, annoncée, n'est qu'en partie compensée, par les partenariats que nous avons initiés avec des entreprises privées locales : Enédis, GRDF, Véolia, et le groupe la Poste. Le partenariat avec EDF n'a pas été renouvelé cette année. Nous devrons en développer d'autres à l'avenir.

En conséquence, nous vous proposons cette année **d'augmenter le montant des cotisations pour 2019**.

Pour mémoire, la dernière augmentation remonte à notre congrès de 2012 votée pour les cotisations de l'année 2013, afin de pérenniser le second poste de secrétaire-comptable au sein de notre association.

Nous vous proposons donc **d'augmenter les cotisations de 8%** pour 2019.

- Pour les communes :

Population des communes	Cotisations 2018	Cotisations 2019 avec 8% d'augmentation
Jusqu'à 199 habitants	24 €	**26 €**
de 200 à 399 habitants	0,12 **€**	**0,13 €/hab**
de 400 à 600 habitants	0,12 **€**	**0,13 €/hab**
de 601 à 5000 habitants	0,12 **€**	**0,13 €/hab**
de 5001 à 20000 habitants	0,05 **€**	**0,055 €/hab**
Ville du Mans	1371,60 €	**1 481,32 €**

-Concrètement, pour une commune de moins de 200 habitants, l'augmentation sera de 2 euros par an.
-Pour les communes de 200 à 5 000 habitants, l'augmentation sera de 1 centime d'euro par habitant.

Par exemple, pour une commune de 350 habitants, sa cotisation passera de 42 euros à 45.50 euros.
Pour une commune de 2 000 habitants, elle passera de 240 euros à 260 euros.

- Pour les communautés de communes :

Population des communautés de communes	Cotisations 2018	Cotisations 2019
de 10 000 à 29 999 habitants	345 €	**375 €**
de 10000 à 29999 habitants	690 €	**745 €**

Cette augmentation nous permettra de récupérer environ **4 200 euros de cotisations supplémentaires**, par rapport à 2018. Celle-ci ne couvrira pas entièrement le déficit, mais c'est une étape indispensable.

SITUATION DE LA TRESORERIE :

Le montant total de notre trésorerie s'élève à **87 302, 29 euros en 2017,** qui se répartissent ainsi :

- compte courant à La Poste :	10 472, 21 €
- titres de placement :	
- actions SAFER au prix d'achat :	1 936, 00 €
- livret A la banque postale :	72 050, 35 €
- compte sur livret la banque postale :	2 843, 73 €
Total trésorerie nette :	87 302, 29 €